Section Aéronautique

Européenne



La section Aéronautique est Section Européenne depuis Septembre 2016.

Cela se traduit par une heure de cours hebdomadaire d' enseignement professionnel assurée par un enseignant certifié DNL (Discipline Non

Linguistique) : c□'est à dire ayant obtenu un diplôme lui permettant d'□enseigner sa spécialité professionnelle dans une langue étrangère, à savoir l□'anglais. Les cours se font en binôme avec le professeur d□'anglais.

Les objectifs sont variés :

- Amélioration des compétences linguistiques par une plus grande exposition à la langue;
- Activités pédagogiques ouvertes sur des projets pour travailler « autrement »;
- Éventualité d'□un stage en Europe pour découvrir de nouvelles pratiques professionnelles.
- La poursuite de la scolarité en section européenne peut permettre aux élèves impliqués d'obtenir la mention européenne sur leur diplôme du Baccalauréat Professionnel après le passage réussi d□'une épreuve spécifique.

Cette section européenne va permettre aux élèves de valoriser leur parcours et, tout en s'épanouissant, d'acquérir davantage d'autonomie.

Retrouvez aussi toute l'actualité de la section européenne aéronautique